

Sommet francophone en janvier

Une entente entre Québec et Ottawa

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Les obstacles qui depuis sept ans empêchaient la tenue d'un sommet des pays francophones ont été résolus, si bien qu'une telle rencontre, sauf revirement imprévu, pourrait maintenant avoir lieu à Paris à la fin janvier...avec la participation du gouvernement québécois.

Un accord de principe a en effet été conclu il y a quelques jours entre les représentants des gouvernements Johnson et Mulroney, a confirmé hier la ministre canadienne des Relations extérieures, Monique Vézina. Cet accord devrait être entériné aujourd'hui par les deux gouvernements et les détails annoncés demain.

Cet accord porte sur les modalités de la participation du Québec à cet événement. Depuis qu'il est question de réunir un tel sommet, le gouvernement français avait toujours mis comme condition que le Québec puisse être assuré d'y participer à des conditions qui le satisfassent. Ces conditions lui furent toujours refusées par le refus du gouvernement Trudeau, mais plus ouvert le gouvernement conservateur a accepté une formule qui semble convenir à tous, même si Québec a longuement hésité avant de l'accepter.

Cette formule a le mérite de

respecter les juridictions constitutionnelles du gouvernement fédéral comme porte-parole unique du Canada en matière de politique extérieure tout en permettant au Québec d'exercer le prolongement de ses compétences sur la scène internationale. Suivant cette formule le sommet sera à deux volets. D'une part, il y aura des discussions politiques et économiques qui seront réservées aux chefs d'État ou chefs de gouvernements centraux. D'autre part, des discussions sur la coopération culturelle et technique permettront au gouvernement québécois et à d'autres gouvernements (dont celui du Nouveau-Brunswick) de participer au sommet.

Cet accord a été négocié sans la participation directe du gouvernement français. Bien au fait des paramètres de la négociation, celui-ci avait demandé aux gouvernements Johnson et Mulroney de s'entendre entre eux puis de lui soumettre leur accord. Le président Mitterand, désireux de réunir un tel sommet rapidement, leur avait indiqué qu'il ne saurait attendre éternellement. Celui-ci tient en effet à ce qu'un sommet ait lieu avant les élections législatives du printemps prochain.

La conclusion d'un accord ne devait être rendue publique que demain par les deux gouvernements.

qui était au coeur de ce dossier comme déléguée du Québec à Paris a refusé voici quelques semaines de recevoir officiellement et privément l'ambassadeur canadien, Lucien Bouchard. À son avis, tout cela n'est que de la poudre aux yeux. Notons que M. Rémillard a soutenu en fin d'après-midi n'avoir pas voulu « scooper » personne, ni Mme Beaudoin, ni M. Mulroney.

La position du Parti libéral du Québec dans ce dossier n'est pas de s'opposer à la tenue de ce sommet mais plutôt de critiquer la façon dont les négociations ont été menées. M. Rémillard croit que le Québec, à titre de foyer de la francophonie au Canada, doit être représenté adéquatement à ce sommet, tout comme les autres francophones y ont aussi droit.

Au cours de son échange avec les journalistes, M. Rémillard a par ailleurs apporté une précision sur ses vues constitutionnelles. Celui-ci croit en effet que les négociations pour « rapatrier le Québec » au sein de la fédération canadienne devront être globales et aborder autant la question de la ratification de l'accord constitutionnel de 1982 que la révision du partage des compétences. Tout ne pourra être fait en une seule fois et il estime que si une entente limitée à l'accord de 1982 survient il

faudrait y inclure des dispositions qui permettront de poursuivre les négociations suivant un calendrier et des modalités précises. Il souligne que cela fut déjà fait sur la question des autochtones en 1982 alors qu'on avait prévu la tenue de réunions annuelles des premiers ministres pour résoudre les questions laissées en suspens.

Toutefois, le Parti libéral du Québec devait « scooper » le gouvernement péquiste. En tournée dans l'Outaouais, le candidat libéral dans Jean-Talon, Gil Rémillard, a indiqué à des journalistes qu'il croyait qu'on en était venue enfin à une entente. Sa déclaration devait amener Mme Vézina à donner la confirmation que l'on sait.

Selon les informations obtenues par Le Devoir, l'entente s'est conclue la semaine dernière. Des négociations de dernière minute ont mis en présence le chef de cabinet du premier ministre Mulroney, M. Bernard Roy, et l'ambassadeur canadien à Paris, Lucien Bouchard, d'une part, et d'autre part, le secrétaire général du Conseil exécutif du Québec, Louis Bernard, le sous-ministre aux Relations extérieures du Québec, Yves Martin, et le délégué du Québec à la francophonie, Claude Roquet.

L'entente à laquelle on en est arrivé est à peu de choses près la même à laquelle on en était arrivé en septembre alors que René Lévesque était premier ministre du Québec. Celui-ci avait cependant voulu laisser à son successeur le soin de mettre un point final à l'accord. Une fois installé au pouvoir, le premier ministre Johnson, conseillé par sa nouvelle ministre aux Relations extérieures, Louise Beaudoin, devait remettre en question cette entente. Le Québec proposa alors une formule qui aurait eu pour effet d'élargir l'Agence de coopération culturelle et technique en un sommet des chefs d'État et de gouvernement. Dans un tel contexte, on aurait eu plus de difficultés à écarter le Québec des discussions politiques et économiques. On devait convenir en fin de compte que la formule du sommet à deux volets était acceptable.

À Québec, la ministre aux Relations extérieures n'a pas voulu commenter l'entente, sinon que pour dire qu'il restait à l'officialiser. Mme Beaudoin devait par ailleurs réserver ses commentaires sur les propos tenus par M. Rémillard quant à son rôle dans cette négociation.

M. Rémillard a prédit que Mme Beaudoin ne manquerait pas de souligner une fois l'entente conclue l'harmonie qui unit les gouvernements canadiens et québécois. Or, estime le candidat libéral, il faut se méfier du fait que Mme Beaudoin